

FLASH INFO

SPECIAL MUTATIONS-PROMOTIONS

Informations du SNPDEN-UNSA



RESPONSABLES (académiques et nationaux)

Secrétaire académique

Corinne Laurent, Principale
Collège Le Hamelet, Louviers
corinne.laurent@ac-rouen.fr

Secrétaires académiques adjoints

Gérald Hochart
Sophie Perrat
Catherine Gueret-Laferté
Frédéric Delamare

Secrétaire départemental 27

Gérald Hochart, Proviseur
Lycée Les Fontenelles, Louviers
gerald.hochart@ac-rouen.fr

Secrétaire départemental 76

Sophie Perrat, Principale
Collège Les Hauts du Saffimbec Pavilly,
sophie.perrat@ac-rouen.fr

adresse académique :
snpden@ac-rouen.fr

MUTATIONS 2016 BO n° 31 du 27 août 2015

Le **SNPDEN-UNSA** de Rouen diffusera la liste des postes susceptibles d'être vacants dans l'académie de Rouen à partir du 13 octobre 2015. Nous vous conseillons également de consulter le BO spécial n°8 du 10 septembre 2015 contenant le classement des EPLE à la rentrée 2016 car il y a des changements.

Aidez-nous à mettre à jour la liste des postes susceptibles d'être vacants en renvoyant l'enquête mutation (document joint) à :

e-mail : snpden@ac-rouen.fr

ou si besoin par courrier

Corinne LAURENT
Collège Le Hamelet,
27 rue Alexandre Dumas,
27400 LOUVIERS
FAX : 02 32 40 05 89

Le groupe de travail académique préparatoire et la CAPA se réuniront à la mi-décembre.

Quelques points à retenir :

- Saisie des vœux : du **jeudi 1er au lundi 26 octobre 2015 à minuit.**
- Confirmation des vœux : **du mardi 27 octobre au mardi 3 novembre 2015 à minuit.**

Vous devez demander un dossier de mutation à la DPID. Pour sa mutation, chaque collègue doit être obligatoirement **reçu en entretien par le Recteur ou le DASEN ou le DASEN Adjoint**. Vous allez ensuite recevoir vos lettres code et appréciations du Recteur dès le début décembre 2015.

Attention, si vous souhaitez la révision d'un point de votre dossier, vous devez en établir une demande par écrit adressée au Recteur. Si vous souhaitez que les commissaires paritaires académiques du **SNPDEN-UNSA** soutiennent votre demande de révision à la CAPA de décembre, n'oubliez pas de nous en adresser un double, accompagné de tous les documents utiles à la défense de votre requête.

L'ensemble devra être envoyé à :

Corinne LAURENT

Collège Le Hamelet, 27 rue Alexandre Dumas, 27400 LOUVIERS

FAX : 02 32 40 05 89

e-mail : corinne.laurent@ac-rouen.fr

Le Recteur prépare ensuite ses propositions de mutations qu'elle transmet au Ministère et qui seront présentées à la CAPN. Dans tous les cas, afin que les commissaires paritaires nationaux du **SNPDEN-UNSA** connaissent au mieux votre dossier et puissent vous défendre lors de l'examen des mutations au niveau national, **adressez votre dossier complet**, accompagné du dossier détachable mutation syndicale à paraître dans le bulletin syndical Direction d'octobre / novembre 2015, au siège du syndicat : SNPDEN-UNSA , 21 rue Béranger 75003 Paris.

Lors de l'AGA qui aura lieu :

Jeudi 24 septembre à partir de 9h30

au lycée Le Corbusier, Saint Etienne du Rouvay

(attention changement de lieu)

Fernande Margarido, commissaire paritaire national du SNPDEN-UNSA chargée de l'académie de Rouen, interviendra pour donner des informations et des conseils sur les mutations, recevra en entretiens individuels les collègues qui le souhaitent, pour les conseiller et discuter avec eux de leurs dossiers. **Envoyez un mail à gerald.hochart@ac-rouen.fr pour demander un RDV avant le 20/09.**

PROMOTIONS 2015 BO n° 31 du 27 août 2015

Le groupe de travail académique préparatoire et la CAPA vont se réunir à la mi-octobre.

Élaboration des listes des promouvables, conditions d'ordre général :

1 - Pour être inscrits au tableau d'avancement au grade de personnel de direction première classe (article 18 du décret) les candidats doivent :

- Avoir au moins atteint au le 6e échelon de la 2e classe ;
- Justifier dans ce grade de six années de services en qualité de personnel de direction stagiaire ou titulaire, accomplis en position d'activité ou de détachement.

2- Pour être inscrits au tableau d'avancement au grade de personnel de direction hors classe (article 19 du décret) les candidats doivent :

- Avoir au moins atteint le 7ème échelon de la 1ère classe ;
- Justifier dans ce grade de six années de services effectifs en qualité de personnel de direction, accomplis en position d'activité ou de détachement.

Il n'existe aucun barème pour les promotions :

En CAPA, le Recteur présente aux représentants des personnels les listes rangées des collègues qu'il arrête pour la Première Classe et qu'il souhaite proposer au Ministre pour la Hors Classe. Notre rôle de commissaire paritaire consiste tout d'abord à vérifier si aucun personnel de direction n'a été oublié dans la liste des promouvables. Les commissaires paritaires du **SNPDEN-UNSA** veillent ensuite fermement aux deux points suivants :

- Tout collègue doit partir en retraite en ayant bénéficié d'au moins une promotion.
- Tout collègue proposé et non retenu l'année n-1 est inscrit en rang utile.

Les commissaires paritaires du **SNPDEN-UNSA** interrogent aussi le Recteur sur le cas de collègues qui sembleraient « écartés » : par exemple tel personnel de direction qui ne serait pas promu alors que toute sa promotion l'aurait été durant les années précédentes.

Les commissaires paritaires du **SNPDEN-UNSA** veillent à l'équité de traitement entre les fonctions, ainsi qu'au respect de la parité.

Attention, les commissaires paritaires ne proposent aucune promotion de collègue : comme l'évaluation, la promotion relève de la seule compétence du Recteur.

Les deux listes (première classe et hors classe) seront ensuite transmises au Ministère, la liste de la première classe est arrêtée par le Recteur ; la liste de la hors-classe sera présentée à la Commission Administrative Paritaire Nationale et arrêtée par le ministre en février 2016.

Depuis de nombreuses années, les commissaires paritaires du **SNPDEN-UNSA** suivent les carrières de chacun, en réactualisant les dossiers au fil des mutations et des promotions. C'est par ce professionnalisme reconnu que les commissaires paritaires du **SNPDEN-UNSA** participent au CAPA avec rigueur et efficacité, au service de l'intérêt de chacun.

N'hésitez pas à faire part aux commissaires paritaires du **SNPDEN-UNSA** de toute information complémentaire qui pourrait être utile.

Les commissaires paritaires académiques du **SNPDEN-UNSA de Rouen :**

FRANCOIS Guy	Proviseur, Lycées Val de Seine, Le Grand Quevilly
LEBELLEGUY Sylvie	Principale, Collège La Fontaine, Bourgtheroulde
LAURENT Corinne	Principale, Collège Le Hamelet, Louviers
HOCHART Gérald	Proviseur, Lycée Les Fontenelles, Louviers
GUERET LAFERTE Catherine	Principale, Collège Chartier, Darnetal
DELAMARE Frédéric	Proviseur du lycée Boismard à Brionne

Forts de votre soutien, nous continuerons de défendre avec pugnacité les intérêts individuels et collectifs de tous les personnels de direction.

Le bureau académique du **SNPDEN-UNSA**,